



## Lettre d'information N°02 - 14 janvier 2021

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



### A la une

**Conditionnalité 2021 :** Un arrêté du 30 décembre 2020 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité au titre de 2021, publie les grilles nationales des cas de non-conformité avec les points de contrôle ainsi que le pourcentage de réduction applicable à chaque anomalie.

**Lutte contre l'influenza aviaire :** Un arrêté du 11 janvier 2021 définit de nouvelles zones géographiques dans lesquelles un abattage préventif est ordonné.

**Actualités liées au Covid-19 :** Le point sur les dernières mesures prises par le Gouvernement, la MSA ... pour aider les entreprises agricoles et viticoles. **Mesures en vigueur à la date du 14 janvier 2021.**

### Dans le reste de l'actualité

**Véhicules utilisant des énergies propres :** L'administration fiscale actualise sa documentation pour tenir compte de la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2024, de la déduction exceptionnelle prévue à l'article 39 decies A du CGI. Cet ajustement est issu de l'article 142 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.

**Convention collective nationale :** Un arrêté du 2 décembre 2020 porte extension de la convention collective nationale concernant la production agricole et les coopératives d'utilisation de matériel agricole signée le 15 septembre 2020.

**Favoriser les circuits courts :** Lancement de la plateforme fraisetlocal.fr, pour trouver des produits frais et des produits locaux, en vente directe près de chez soi.

**Et si l'on parlait réconciliation...** : Pour le Chef de l'Etat la transition agroécologique permettra de réconcilier les consommateurs, les producteurs et les citoyens et de sortir des idées reçues

**Compte rendu du débat public sur l'Agriculture** : La Commission du débat public imPACtons a publié son compte rendu. Les échanges ont été riches et denses, avec plus de 1 000 propositions.